

8 Pénalités

L'annexe P et la règle 42 et s'appliqueront. Les modifications seront décrites dans les IC.

9 Classement

9.1 La régata sera validée si 1 course est validée.

9.2 Si 4 courses et plus sont validées le classement d'un bateau sera le total de ses points moins le plus mauvais résultat.

9.3 6 manches sont prévues. Max. 4 manches par jour.

10 Bateaux accompagnateurs

Les bateaux accompagnateurs doivent s'annoncer auprès du bureau des régates avant le début de l'événement. Ils seront inclus dans le dispositif de sécurité.

11 Prix

Les prix suivants seront attribués :

11.1 Les 3 premiers bateaux

11.2 La 1ère fille

11.3 1er Opti B (jusqu'à 11 ans)

11.4 Chaque participant (un prix souvenir)

12 Responsabilité et assurance

12.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). Avec son inscription et sa participation, les concurrents renoncent à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur ou des personnes qui participent à l'organisation de cette régata.

12.2 Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civile min. CHF 1'500'000 et valable en compétition.



Bateaux et les remorques doivent être stationnés dans les lieux précisés par le bénévole qui sera sur le parking à l'entrée.

Restauration

Le Restaurant Club est à votre disposition

Logement pour concurrents étrangers

«Angaben»